



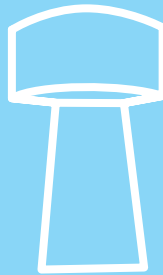
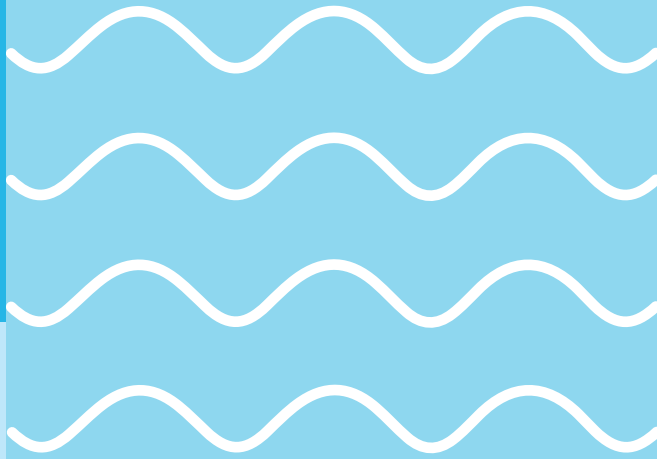
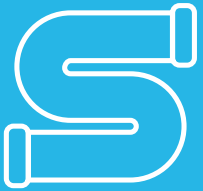
Syndicat des Eaux
et de l'Assainissement
Alsace-Moselle

Rapport annuel 2023

> Synthèse locale Eau Potable

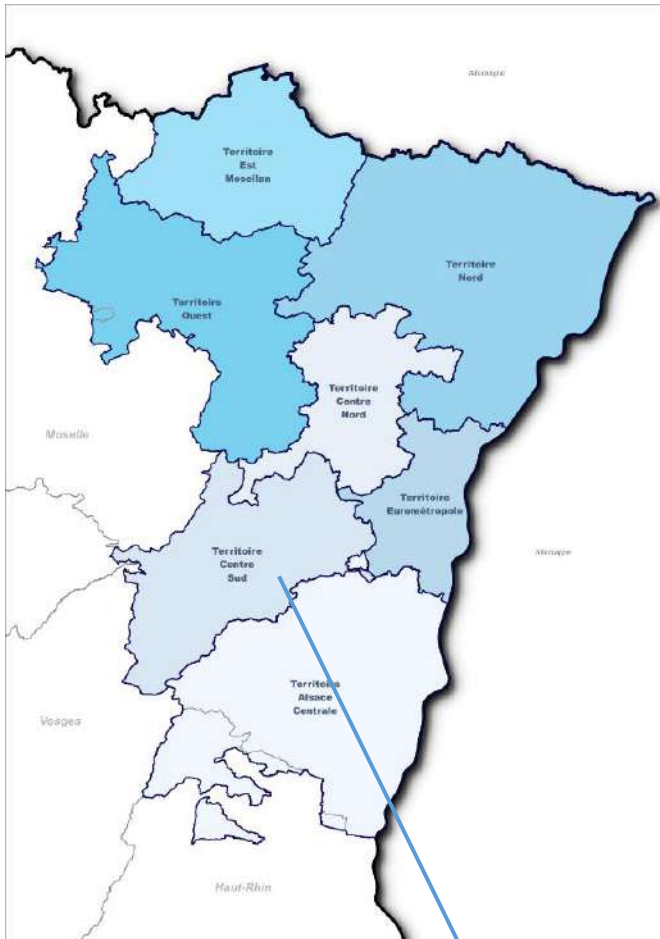
TERRITOIRE CENTRE SUD

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA RÉGION DE MOLSHEIM-MUTZIG





VOTRE COMMISSION LOCALE



CARTE D'IDENTITE DE VOTRE COMMISSION LOCALE

Nom : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

Domaine : Eau Potable

Le Président : Laurent FURST



Membre du SDEA depuis 13/11/1958

Nombre de communes : 18

Nombre de délégués : 14

Vos usagers

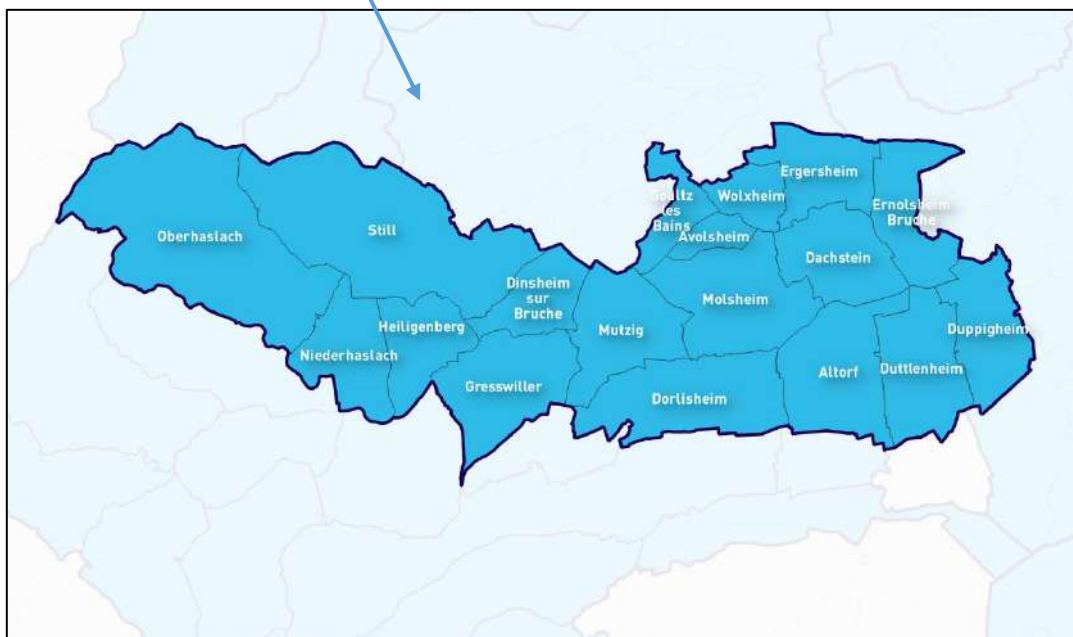
- 13 840 abonnés
- 41 381 habitants desservis

Vos volumes

- 2 456 382 m³ consommés
- 59 m³ consommés/habitant
- 177 m³ consommés/abonné

Territoire : **TERRITOIRE CENTRE SUD**

Centre et Antenne de rattachement : **Schiltigheim, Molsheim**





VOTRE PATRIMOINE

CARACTÉRISTIQUES DES OUVRAGES

- 9 puits
- 13 sources
- 13 réservoirs (capacité totale de stockage : 5 570 m³)
- 3 stations de traitement
- 11 unités de désinfection
- 344,328 km de conduites

Capacité de production

- Capacité journalière maxi : 19 824 m³/jour
- Volume prélevé journalier moyen : 7 020 m³/jour
- Taux de mobilisation jour moyen : 35 %
- Volume prélevé journalier de pointe : 8 895 m³/jour
- Taux de mobilisation jour de pointe : 45 %

Capacité de stockage

- Volume utile des réservoirs : 4 555 m³
- Autonomie réservoir en moyenne : 0,5 jour
- Nombre d'heures d'autonomie réservoir en pointe : 12 h

Indicateurs de performance	2023
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (*)	95
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (*)	78,7 %



LA QUALITÉ DE VOTRE EAU

CHIFFRES CLÉS

Dureté de l'eau (°F) : Entre 3 et 24 selon l'UDI

Nitrates (mg/l) : Entre 2 et 27 selon l'UDI

Pour plus d'informations sur la qualité de l'eau, vous pouvez consulter la Synthèse annuelle de l'Agence Régionale de la Santé sur :

<http://www.sdea.fr/index.php/Usagers/L-eau-dans-la-commune.html>

CONTROLE REGLEMENTAIRE (ARS)

	2021	2022	2023
Taux de conformité microbiologique	99,2 %	98,6 %	99,2 %
Nombre de prélèvements analyses microbiologiques total	127	142	130
Nombre de prélèvements analyses microbiologiques non conformes	1	2	1
Taux de conformité physico-chimique	100 %	100 %	100 %
Nombre de prélèvements analyses physico-chimiques total	135	156	145
Nombre de prélèvements analyses physico-chimiques non conformes	0	0	0

- **Secteur Niederhaslach** : eau de bonne qualité microbiologique, très douce et très faiblement nitrée. Une légère dégradation de la qualité microbiologique a été détectée ponctuellement mi-août 2023 sur l'ancien réservoir de Niederhaslach. Les actions correctives (chloration, purges) ont permis de rétablir rapidement la qualité de l'eau distribuée. Aucun des pesticides recherchés n'a été détecté.

- **Oberhaslach et Oberhaslach Thalacker** : eau de bonne qualité microbiologique, très douce et faiblement nitrée. La mise en place d'un système de désinfection sur ce secteur permettrait de sécuriser la qualité de l'eau distribuée. Aucun des pesticides recherchés n'a été détecté.

- **Secteur Heiligenberg** : eau de très bonne qualité microbiologique, très douce et très faiblement nitrée. Aucun des pesticides recherchés n'a été détecté.

- **Secteur de Still** : eau de très bonne qualité microbiologique, moyennement dure et très faiblement nitrée. Aucun des pesticides recherchés n'a été détecté.

- **Secteur Molsheim Mutzig** : eau de bonne qualité microbiologique, moyennement dure et moyennement nitrée. Globalement la chloration mise en place sur les ressources de Gresswiller et Griesheim 3 a permis de sécuriser la qualité de l'eau distribuée sur ce secteur. Certains pesticides ont été détectés à l'état de traces (Simazine, Atrazine, Atrazine-déséthyl, Atrazine-déisopropyl, Terbutylazin-déséthyl, N,N-diméthylsulfamide, Métolachlore ESA et OXA) à des concentrations restant inférieures aux limites de qualité.

- **Secteur Strasbourg Sud** : Ce secteur est alimenté en eau depuis le secteur Eurométropole-Strasbourg Sud. Eau de bonne qualité microbiologique, moyennement dure et faiblement nitrée.

Concernant les pesticides, des dépassements de la limite réglementaire ont été observés pour la Chloridazone-desphényl sur les forages. Toutefois une réduction des prélèvements et un mélange d'eau avec une autre ressource permet de maintenir une eau conforme au robinet.

D'autres pesticides ont été détectés à l'état de traces (Atrazine, Atrazine déséthyl, Métolachlore ESA, Métolachlore NOA, Chloridazone méthyl-desphényl) à des concentrations restant inférieures aux limites de qualité.



VOS DONNÉES FINANCIÈRES

PRIX DE VOTRE EAU

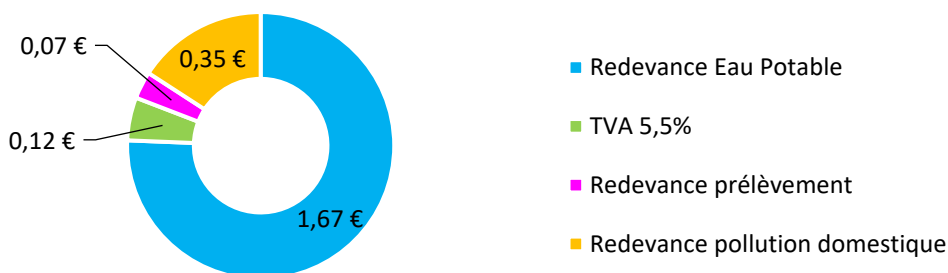
Retrouvez ci-dessous les éléments constitutifs du prix de l'eau sur votre périmètre.

Prix de l'eau par m³ pour 120 m³ norme INSEE

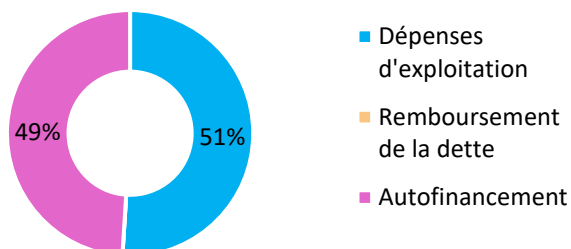
Hors secteur Bruche Scheer
(Duttlenheim + Duppigheim + Ernolsheim-Bruche)
Tarif tranche 1

23 250 factures émises dans l'année

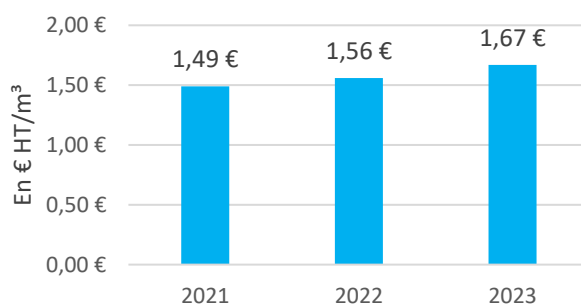
- Part fixe : **54,64 € HT/an**
- Part variable : **1,22 € HT le m³**
- Redevance eau potable du périmètre : **1,67 € HT par m³ pour 120 m³**
- Prix du service eau potable, redevances Agence de l'Eau et TVA comprises : **2,20 € TTC par m³ pour 120 m³**

Prix de l'eau par m³ pour 120 m³

Affectation pour 100 € de recette



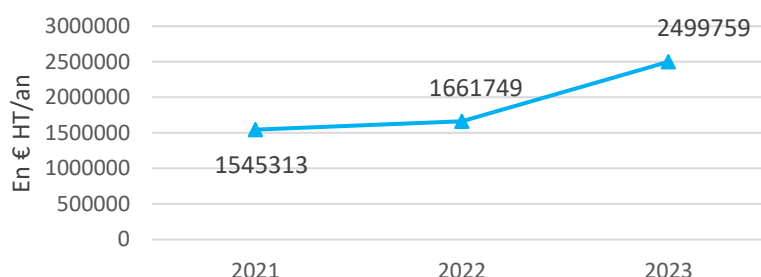
Evolution des tarifs de l'eau



A noter : Avec l'intégration au 01.01.2021 des Communes de Duppigheim, Duttlenheim et Ernolsheim-Bruche à la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig au titre de la compétence eau, le tarif historiquement appliqué dans ces trois communes va connaître une hausse progressive pour rattraper celui de la Communauté de Communes. En 2023 le tarif moyen s'élève à 1,67 € HT/m³ (base 120 m³).



Montant des investissements



Indicateurs financiers	2021	2022	2023
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	0 an	0 an	0 an
Capital restant dû	0 €	0 €	0 €
Taux d'impayés sur factures d'eau de l'année précédente	3,14 %	2,29 %	ND
Montant des actions de solidarité	0,018 €/m ³	0 €/m ³	0 €/m ³
Taux de réclamations global	0,24 ‰	0,10 ‰	0,10 ‰

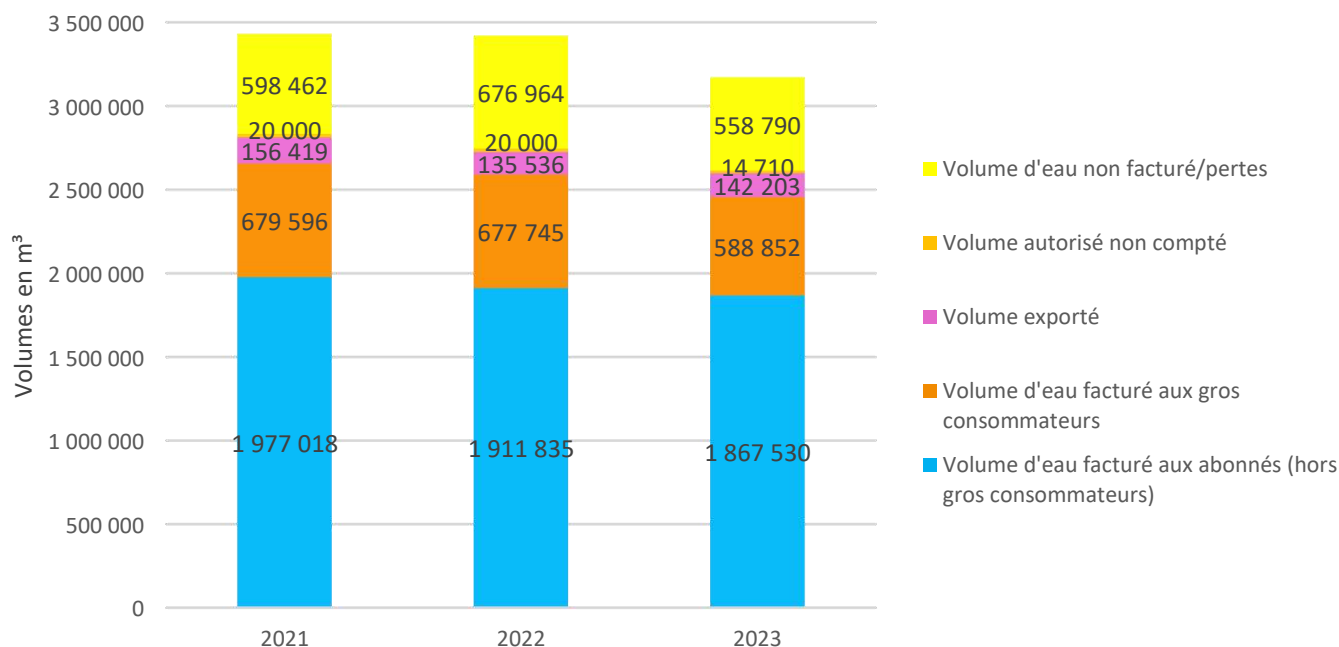
L'épargne brute dégagée par le budget annexe Eau de la Communauté de Communes a permis l'autofinancement des investissements réalisés, sans mobilisation d'emprunt. L'autofinancement 2023 s'établit à 2 341 252 €.

Pour plus d'informations sur les redevances, vous pouvez consulter la note d'information annuelle de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse annexée à la fin de ce cahier ou sur <http://www.eau-rhin-meuse.fr>



VOTRE RÉSEAU D'EAU POTABLE

PRODUCTION - VENTES



Les ventes d'eau s'établissent en retrait par rapport à l'exercice 2022, en baisse de 133 198 m³ (- 5,14 %). Diminution de 88 893 m³ (- 13,12 %) du volume d'eau facturé aux gros consommateurs et de 44 305 m³ (- 2,4 %) du volume facturé aux usagers domestiques. Les volumes exportés sont en légère hausse + 5 000 m³.

Les pertes et volumes d'eau non facturés sont en diminution de 118 174 m³ (- 17,46 %).

Les Gros Consommateurs :

44EME REGIMENT DE MUTZIG
 CHARCUTERIE ALSACIENNE SA
 COFELY GDF SUEZ
 COMMUNAUTE DE COMMUNES
 CORA DE DORLISHEIM
 GENDARMERIE
 GSBdD SGH
 HLM RESIDENCE
 HOPITAL LOCAL DE MUTZIG
 HOTEL DIANA
 ILLER
 INSTITUT DES AVEUGLES

LAVE EAU JET
 LE TREFLE ASL MARS PF France
 MERCEDES BENZ
 MESSIER BUGATTI
 MESSIER HISPANO BUGATTI
 MILLIPORE SAS
 OFFICE PUBLIC HLM
 REGION MOLSHEIM MUTZIG
 SAFRAN LANDING SYSTEMS
 SAREPTA
 VILLE DE MUTZIG
 WILT GAEC

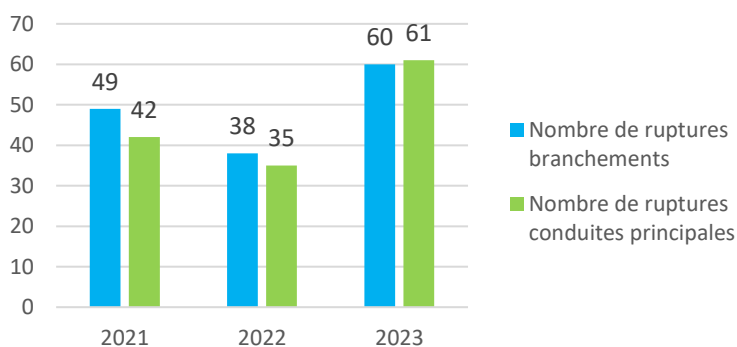


INTERRUPTIONS DE SERVICE ET RUPTURES

Indicateurs de performance	2023
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini/service	2 j
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (*)	4,41 ‰
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100 %

Année	Indice linéaire de réparation (nb/km) (*)
2023	0,18
Année	Indice linéaire des volumes non comptés (m ³ /km/j) (*)
2023	4,99

NOMBRE DE RUPTURES REPARÉES



APPAREIL DE DEFENSE CONTRE L'INCENDIE (poteaux et hydrants)

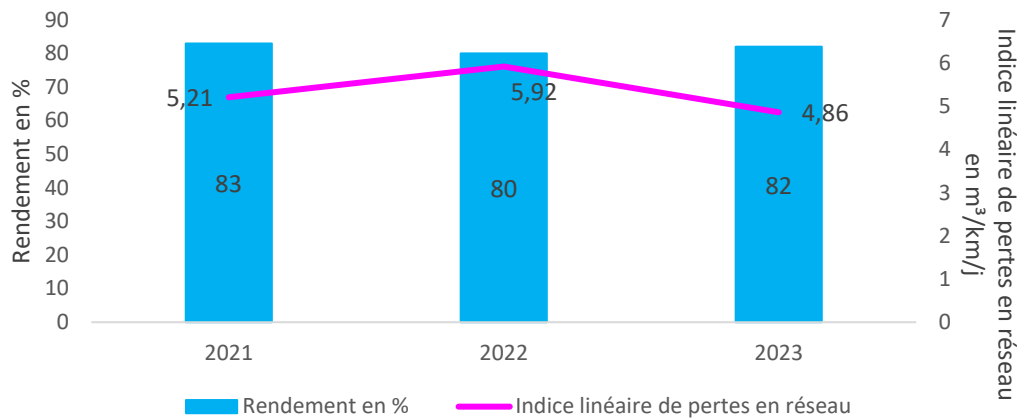
- 1 507 appareils
- 9 réparations sur les poteaux d'incendie
- 5 remplacements

PARC DE COMPTEURS

- 14 066 nombre total de compteurs
- 708 compteurs remplacés, soit 5,03 % du parc
- 93 % de compteurs radio-relevés



RENDEMENT ET ILP(*) DES RESEAUX



Le nombre d'interventions sur le réseau est en hausse, en raison d'un plan d'action pour l'amélioration du rendement du réseau et de renforcement des phases de recherche de fuites. Celui-ci est déjà en progrès en 2023 pour remonter à 82 %, tendance attendue encore en hausse en 2024.



LES INVESTISSEMENTS SUR VOS RÉSEAUX ET OUVRAGES

INTERVENTIONS PRINCIPALES SUR RESEAUX ET OUVRAGES

Opérations de Rénovation / Renforcement :

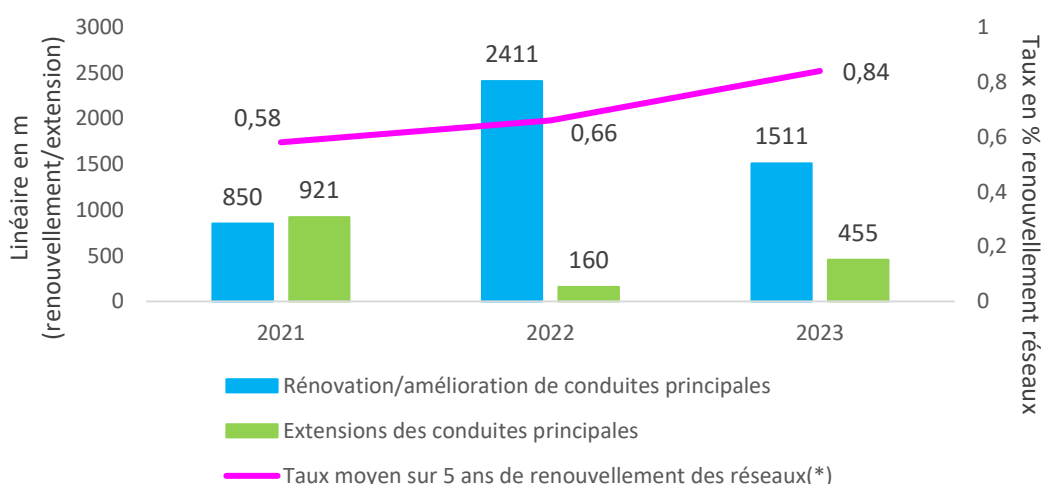
- DUPPIGHEIM, rue de la Gare : renouvellement de la conduite sur 81 ml en Ø 100 mm
- HEILIGENBERG, rue principale : renouvellement de la conduite et entrées des rues adjacentes sur 545 ml en Ø 100 mm
- MOLSHEIM, rue du Marché Neuf : renouvellement de la conduite sur 56 ml en Ø 63 mm
- MOLSHEIM, rue de Saverne : renouvellement de la conduite sur 135 ml en Ø 100 mm
- MOLSHEIM, rue des Alliés : renouvellement de la conduite sur 99 ml en Ø 250 mm
- SOULTZ-LES-BAINS, rue de la Croix : renouvellement de la conduite sur 153 ml en Ø 100 mm
- WOLXHEIM, rue de l'Ile : renouvellement de la conduite sur 116 ml en Ø 100 mm

Opérations d'extension du réseau de distribution :

- DUTTLENHEIM, rue d'Innenheim : extension de la conduite sur 193 ml en Ø 125 mm
- ERGERSHEIM, rue des Vergers : extension de la conduite sur 196 ml en Ø 100 mm

Des travaux d'interconnexion de réseaux ont également été réalisés entre Oberhaslach et Niederhaslach, entre 2023 et 2024. Les données techniques correspondantes seront intégrées au rapport d'activité 2024.

EVOLUTION DES TRAVAUX SUR RESEAUX

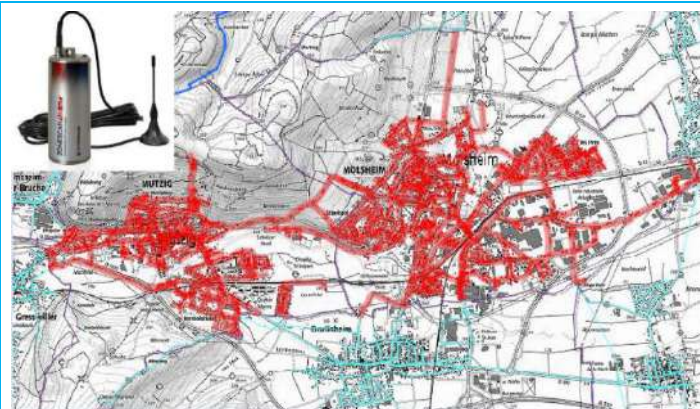


Les travaux de renouvellement et de renforcement de réseaux réalisés en 2023 par la Communauté de Communes représentent un linéaire total de 1 511 m. Ces travaux portent le taux de renouvellement moyen sur 5 ans à 0,84 % par an.



VOTRE ACTUALITÉ

ZOOM SUR TRAVAUX EFFECTUES ET A VENIR

**Etude du programme de déploiement de loggers sur le réseau de distribution de Molsheim et Mutzig**

En 2023, l'amélioration de la sectorisation existante est venue renforcer les outils de lutte contre les pertes sur les réseaux.

En 2024, en complément de la sectorisation, la CCRMM projette de déployer 80 pré-localisateurs de fuites sur les réseaux fortement maillés afin de poursuivre l'amélioration de la performance du réseau

ILLUSTRATION DES INSTALLATIONS OU TRAVAUX

Interconnexion de réseaux entre Oberhaslach et Niederhaslach 2023 – 2024



Renouvellement de conduite AEP – rue de Saverne à Molsheim





Le SDEA à l'ONU

Le SDEA a eu l'honneur de participer, aux côtés d'autres opérateurs publics français et européens, membres de FEP (France Eau Publique) et d'APE (Aqua Publica Europea), à la conférence des Nations Unis sur l'eau qui s'est tenue du 22 au 24 mars au siège de l'ONU à New York.

Cette conférence qui était la première consacrée exclusivement à ce thème depuis 1977 a permis de partager les nouveaux défis du moment et à venir :

- Le rôle central de l'eau dans les problématiques de changement climatique et dans l'atteinte de l'ensemble des objectifs de développement durable de l'ONU ;
- Le risque d'une crise mondiale de l'eau douce à l'heure du changement climatique ;
- Les difficultés persistantes d'accès aux services minima d'eau et d'assainissement pour une large part de l'humanité ;
- La compétition entre les différents usages, notamment domestiques et agricoles ;

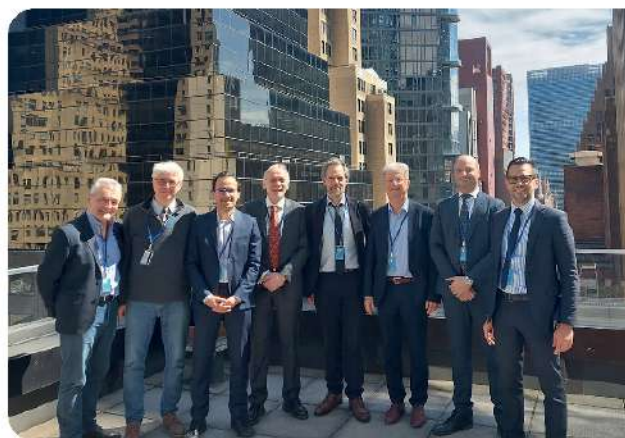
LA SECTORISATION ACCÉLÈRE LA LOCALISATION DES FUITES

Grâce notamment à sa politique volontariste de gestion durable du patrimoine, le SDEA n'a vu aucune de ses communes membres souffrir d'approvisionnement en eau comme les années précédentes. Les actions engagées de longue date, à savoir le suivi attentif du bon fonctionnement et l'entretien préventif des ouvrages et réseaux, la recherche de fuite ainsi que les programmes de renouvellement de conduites vont bien sûr être poursuivis et même amplifiés avec de nouveaux outils.

L'instrumentation des réseaux joue désormais un rôle essentiel pour la réduction des pertes d'eau.

Elle constitue un outil précieux pour mieux cibler les secteurs prioritaires de recherches de fuites et pertes, de renouvellement de conduites à l'appui d'outils de contrôle et d'amélioration des rendements.

- La sectorisation consiste à poser des compteurs et/ou débitmètres afin de découper un périmètre en plusieurs secteurs de distribution facilitant ainsi l'identification des pertes et le ciblage des zones nécessitant l'intervention de l'équipe de recherche de fuites (secteurs ruraux).



- La pollution croissante de la ressource.

La politique d'économie circulaire du cycle de l'eau du SDEA reconnue comme meilleure pratique européenne par l'EFQM, fait partie en outre des 7 engagements pour l'eau validés par l'ONU à l'issue de la conférence.

ADOPTEZ LES BONS GESTES !

Il ne faut surtout pas jeter les lingettes au réseau d'assainissement !

Elles sont un véritable fléau pour celui-ci. Jetées dans les toilettes, les lingettes causent de sérieux dysfonctionnements dans les stations de pompage et d'épuration : elles bouchent et détériorent les pompes de relèvement, obstruent les grilles des stations d'épuration et son parfois à l'origine de pannes importantes. Ainsi l'eau peut parfois ne plus être relevée et faire déborder le réseau d'assainissement vers le milieu naturel ou interrompre la bonne épuration des eaux, polluant ruisseaux, rivières, nappes phréatiques...



Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux !

Chaque jour, suivez toute l'actualité du SDEA et découvrez de nombreuses informations pratiques ou insolites relatives à l'univers de l'Eau → sdea.fr





GLOSSAIRE

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DÉFINITIONS

- > **EP** : Eau Potable
- > **ARS** : Agence Régionale de Santé
- > **AERM** : Agence de l'Eau Rhin-Meuse
- > **PI** : Périmètre Intégré
- > **PPI** : Périmètre Partiellement Intégré
- > **UDI** : Unité de distribution

INDICATEURS DE PERFORMANCE - source : <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs>

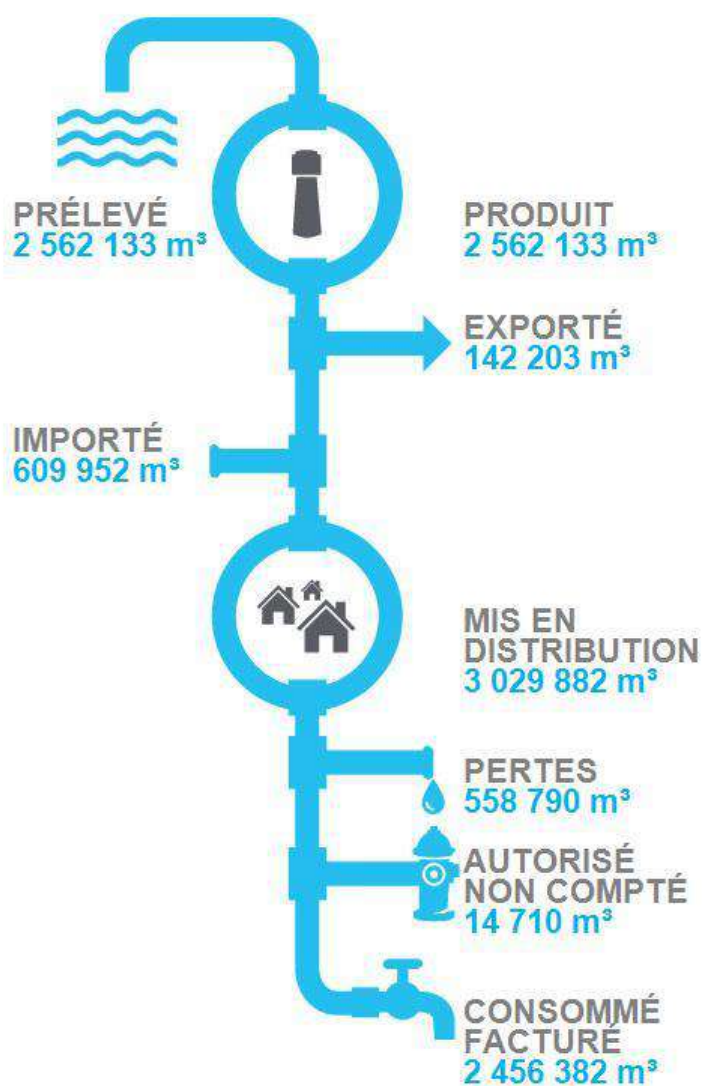
- > **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable** : Cet indicateur évalue sur une échelle de 0 à 100, à la fois le niveau de connaissance du réseau et des branchements et l'existence d'une politique de renouvellement pluri-annuelle du service d'eau potable - Formule de calcul : Voir la fiche descriptive complète dans <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs/p103.2a>
- > **Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau** : Cet indicateur traduit l'avancement des démarches administratives et de terrain mises en œuvre pour protéger les points de captage - Formule de calcul : Moyenne pondérée de l'Indice d'avancement de la protection de chaque ressource par le volume produit par la ressource
- > **Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées** : Cet indicateur sert à mesurer la continuité du service d'eau potable en suivant le nombre de coupures d'eau imprévues pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été prévenus au moins 24h à l'avance, rapporté à 1000 abonnés - Formule de calcul : Nombre d'interruptions de service non programmées / Nombre d'abonnés x 1000
- > **Indice linéaire de réparation** : L'indice linéaire de réparations évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les réparations effectuées sur les réseaux – Formule de calcul : Nombre de ruptures sur conduites principales / linéaire de l'inventaire des collectivités (uniquement canalisations).
- > **Indice linéaire de pertes** : Moyenne journalière des pertes rapportée à l'inventaire total des réseaux du périmètre.



ANNEXE

SYNTHÈSE DES ACHATS ET VENTES D'EAU

> Synthèse de l'ensemble des volumes qui permet de calculer les indicateurs de rendement réseau, les indices linéaires de pertes et de volumes non comptés présentés dans la partie performance du réseau.





Liste des indicateurs et résultats

Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	41 381
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (valeur au 01/01/2023)	2,20 € TTC
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés, défini par le service	2 j
Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie OU pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m³/j :	99,2 %
	Nombre de prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques effectués dans l'année	130
	Nombre de prélèvements non conformes parmi ceux-ci	1
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques OU pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m³/j :	99,3 %
	Nombre de prélèvements aux fins d'analyses physico-chimiques effectués dans l'année	145
	Nombre de prélèvements non conformes parmi ceux-ci	1
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	95
P104.3	Rendement du réseau de distribution	82 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés (m ³ /km/j)	4,99 m ³ /km/j
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau (m ³ /km/j)	4,86 m ³ /km/j
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,84 %
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	78,7 %
P109.0	Montant des actions de solidarité	0 €/m ³
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	4,41 ‰
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100 %
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	0 an
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (*)	ND
P155.1	Taux de réclamations	0,10 ‰

* ce taux est issu des recettes concernant l'année 2022, y compris émises en 2023, non encore entièrement perçues (même partiellement, suite à échelonnement ou mesures sociales par exemple) au 31/12/2023



LISTE DES RUPTURES

Commune	Adresse	Type de rupture	Fin de travaux
ALTORF	rue Guynemer	Conduite principale	14/03/2023
ALTORF	route des Romains	Conduite principale	29/11/2023
AVOLSHEIM	rue Saint Materne	Branchement	20/01/2023
AVOLSHEIM	rue de la Gare	Conduite principale	25/01/2023
AVOLSHEIM	rue du Stade	Branchement	06/12/2023
DACHSTEIN	rue Saint Martin	Branchement	28/02/2023
DACHSTEIN	rue du Viehweg	Conduite principale	22/03/2023
DACHSTEIN	rue du Couvent	Conduite principale	23/03/2023
DACHSTEIN	rue du Couvent	Conduite principale	23/03/2023
DACHSTEIN	rue des Primevères	Branchement	06/04/2023
DACHSTEIN	Viehweg	Conduite principale	25/08/2023
DINSHEIM-SUR-BRUCHE	rue des Pins	Branchement	25/08/2023
DINSHEIM-SUR-BRUCHE	rue du Général de Gaulle	Conduite principale	14/12/2023
DORLISHEIM	rue de la Loi	Branchement	03/01/2023
DORLISHEIM	rue des Champs	Conduite principale	24/02/2023
DORLISHEIM	rue Saint Jacques	Branchement	28/02/2023
DORLISHEIM	rue des Champs	Branchement	28/02/2023
DORLISHEIM	rue des Champs	Conduite principale	28/02/2023
DORLISHEIM	rue Henri Schirmer	Branchement	06/03/2023
DORLISHEIM	rue de l'Altenberg	Branchement	23/03/2023
DORLISHEIM	Grand'Rue	Branchement	30/05/2023
DORLISHEIM	rue de la Division Leclerc	Conduite principale	17/11/2023



DORLSHEIM	rue des Jardiniers	Conduite principale	18/12/2023
DUPPIGHEIM	rue Alfred de Musset	Branchement	24/08/2023
DUTTLENHEIM	rue de la Forêt	Branchement	18/01/2023
ERGERSHEIM	rue des Lilas	Branchement	23/03/2023
ERGERSHEIM	rue des Tuiles	Branchement	23/03/2023
ERGERSHEIM	rue Principale	Conduite principale	31/03/2023
ERGERSHEIM	rue de Wolxheim	Branchement	03/05/2023
ERGERSHEIM	rue du Canal	Branchement	18/09/2023
GRESSWILLER	rue du Général de Gaulle	Branchement	27/01/2023
GRESSWILLER	rue des Iris	Branchement	15/02/2023
GRESSWILLER	rue des Fleurs	Branchement	23/03/2023
GRESSWILLER	rue du Maréchal Leclerc	Branchement	27/04/2023
HEILIGENBERG	rue du Montgolfier	Conduite principale	12/04/2023
HEILIGENBERG	rue du Montgolfier	Conduite principale	13/09/2023
MOLSHEIM	rue Belle Vue	Conduite principale	03/01/2023
MOLSHEIM	rue de la Hardt	Conduite principale	16/01/2023
MOLSHEIM	rue du Narion	Branchement	16/01/2023
MOLSHEIM	rue des Etudiants	Conduite principale	13/02/2023
MOLSHEIM	rue des Promenades	Branchement	16/02/2023
MOLSHEIM	moulin de l'Evêque	Conduite principale	24/02/2023
MOLSHEIM	rue des Rochers	Conduite principale	24/02/2023
MOLSHEIM	rue de la Hardt	Branchement	20/03/2023
MOLSHEIM	rue du Commandant Schweisguth	Branchement	13/04/2023
MOLSHEIM	rue Ettore Bugatti	Branchement	17/04/2023



MOLSHEIM	rue des Rochers	Conduite principale	24/04/2023
MOLSHEIM	rue des Rochers	Branchement	24/04/2023
MOLSHEIM	rue Philippi	Conduite principale	09/05/2023
MOLSHEIM	rue des Rochers	Branchement	10/05/2023
MOLSHEIM	rue du Maréchal Kellermann	Branchement	11/05/2023
MOLSHEIM	rue du Raisin	Conduite principale	25/07/2023
MOLSHEIM	avenue du Général de Gaulle	Branchement	23/08/2023
MOLSHEIM	rue de l'Hôpital	Branchement	14/11/2023
MOLSHEIM	place de l'Hôtel de Ville	Branchement	20/11/2023
MOLSHEIM	rue des Etudiants	Branchement	05/12/2023
MUTZIG	boulevard Clémenceau	Conduite principale	18/01/2023
MUTZIG	rue des Violettes	Branchement	24/02/2023
MUTZIG	rue des Trois Pics	Branchement	28/02/2023
MUTZIG	rue de l'Ancienne Glacière	Branchement	06/03/2023
MUTZIG	rue Maréchal de Lattre de Tassigny	Conduite principale	08/03/2023
MUTZIG	rue du Vorfelsbourg	Branchement	24/03/2023
MUTZIG	rue du Château	Branchement	03/04/2023
MUTZIG	rue Maréchal de Lattre de Tassigny	Conduite principale	10/08/2023
MUTZIG	rue du Maréchal Foch	Conduite principale	28/08/2023
MUTZIG	rue du Général Baumann	Branchement	06/10/2023
MUTZIG	rue Maréchal de Lattre de Tassigny	Conduite principale	11/10/2023
NIEDERHASLACH	rue des Forgerons	Conduite principale	08/02/2023
NIEDERHASLACH	rue de la Tuilerie	Conduite principale	20/04/2023
NIEDERHASLACH	rue du Chemin Neuf	Conduite principale	09/05/2023



NIEDERHASLACH	rue des Acacias	Branchement	19/10/2023
OBERHASLACH	impasse de l'Engelmatt	Branchement	17/01/2023
OBERHASLACH	rue du Nideck	Branchement	12/06/2023
SOULTZ-LES-BAINS	rue des Vignes	Branchement	24/01/2023
SOULTZ-LES-BAINS	rue de la Croix	Conduite principale	24/01/2023
SOULTZ-LES-BAINS	rue de la République	Conduite principale	25/01/2023
SOULTZ-LES-BAINS	rue de la Croix	Conduite principale	12/10/2023
STILL	allée du Muenchhof	Conduite principale	01/02/2023
STILL	rue de la Liberté	Conduite principale	08/03/2023
STILL	impasse des Forgerons	Branchement	24/03/2023
STILL	allée du Muenchhof	Conduite principale	09/05/2023
STILL	allée du Muenchhof	Conduite principale	11/10/2023
WOLXHEIM	rue de la Forge	Conduite principale	03/02/2023



ZONE DE DISTRIBUTION : COM. COM. REGION MOLSHEIM-MUTZIG - HEILIGENBERG

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2023 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

A

- A** : Eau de bonne qualité
- B** : Eau de qualité convenable
- C** : Eau de qualité insuffisante
- D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par 4 captages. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement de désinfection par UV.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (HEILIGENBERG), soit 703 personnes. Le responsable des installations est : « COM COM REGION MOLSHEIM-MUTZIG ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SDEA ALSACE MOSELLE » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **18**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**
Années prises en compte : **2022, 2023**

NITRATES

A Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **3**
Valeur moyenne : **5,63 mg/L**
Valeur maxi : **6,3 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **2**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **189**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

FLUOR

A Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **0,01 mg/L**
Valeur maxi : **0,02 mg/L**

Quelques conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **5,4 °f**
Valeur maxi : **5,4 °f**

SODIUM

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **3 mg/L**
Valeur maxi : **3,2 mg/L**

CHLORURES

Composés naturels des eaux, très répandus dans la nature. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées nuire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations. Le maximum réglementaire est 250 mg/L.

Nombre de prélèvements : **3**
Valeur moyenne : **7,2 mg/L**
Valeur maxi : **7,4 mg/L**

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le **03/04/2024**

UDI **067001348**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : COM. COM. REGION MOLSHEIM-MUTZIG - SECTEUR MOLSHEIM-MUTZIG

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2023 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

A

- A : Eau de bonne qualité
- B : Eau de qualité convenable
- C : Eau de qualité insuffisante
- D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par 9 captages. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement de neutralisation et de désinfection par UV ou par chloration.

Votre réseau alimente de façon permanente 12 communes (ALTORF, AVOLSHEIM, DACHSTEIN, DINLSHEIM-SUR-BRUCHE, DORLSHEIM, ERGERSHEIM, GRESSWILLER, MOLLKIRCH, MOLSHEIM, MUTZIG, SOULTZ-LES-BAINS, WOLXHEIM), soit 28586 personnes. Le responsable des installations est : « COM COM REGION MOLSHEIM-MUTZIG ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SDEA ALSACE MOSELLE » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **65**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **13**
Valeur moyenne : **26,6 mg/L**
Valeur maxi : **45 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **4**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **189**
Valeur maxi : **0,044 microgramme/L**

FLUOR

A Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **4**
Valeur moyenne : **0,0975 mg/L**
Valeur maxi : **0,24 mg/L**

Quelques conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **11**
Valeur moyenne : **21,2 °f**
Valeur maxi : **34,4 °f**

SODIUM

Nombre de prélèvements : **4**
Valeur moyenne : **8,54 mg/L**
Valeur maxi : **20 mg/L**

CHLORURES

Composés naturels des eaux, très répandus dans la nature. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées nuire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations. Le maximum réglementaire est 250 mg/L.

Nombre de prélèvements : **11**
Valeur moyenne : **24,7 mg/L**
Valeur maxi : **150 mg/L**

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 03/04/2024

UDI 067001895

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : COM. COM. REGION MOLSHEIM-MUTZIG - NIEDERHASLACH

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2023 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

A

- A : Eau de bonne qualité
- B : Eau de qualité convenable
- C : Eau de qualité insuffisante
- D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par 3 captages. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement de désinfection par UV et chloration.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (NIEDERHASLACH), soit 1395 personnes. Le responsable des installations est : « COM COM REGION MOLSHEIM-MUTZIG ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SDEA ALSACE MOSELLE » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A Bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **11**
Conformité : **90 %**
Valeur maxi : **1 n/100 ml**

NITRATES

A Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **3**
Valeur moyenne : **2,63 mg/L**
Valeur maxi : **2,8 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **189**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

FLUOR

A Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0,02 mg/L**
Valeur maxi : **0,02 mg/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **3**
Valeur moyenne : **3,43 °f**
Valeur maxi : **3,9 °f**

SODIUM

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **1,2 mg/L**
Valeur maxi : **1,2 mg/L**

CHLORURES

Composés naturels des eaux, très répandus dans la nature. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées nuire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations. Le maximum réglementaire est 250 mg/L.

Nombre de prélèvements : **3**
Valeur moyenne : **1,8 mg/L**
Valeur maxi : **1,8 mg/L**

Quelques conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 05/04/2024

UDI 067001370

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : COM. COM. REGION MOLSHEIM-MUTZIG - OBERHASLACH

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2023 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

A

- A : Eau de bonne qualité
- B : Eau de qualité convenable
- C : Eau de qualité insuffisante
- D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par 4 captages. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement de désinfection par UV.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (OBERHASLACH), soit 1745 personnes. Le responsable des installations est : « COM COM REGION MOLSHEIM-MUTZIG ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SDEA ALSACE MOSELLE » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **12**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **3**
Valeur moyenne : **1,48 mg/L**
Valeur maxi : **1,5 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **189**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

FLUOR

A Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0,02 mg/L**
Valeur maxi : **0,02 mg/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **3**
Valeur moyenne : **3,25 °f**
Valeur maxi : **3,4 °f**

SODIUM

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **1,4 mg/L**
Valeur maxi : **1,4 mg/L**

CHLORURES

Composés naturels des eaux, très répandus dans la nature. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées nuire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations. Le maximum réglementaire est 250 mg/L.

Nombre de prélèvements : **3**
Valeur moyenne : **2,53 mg/L**
Valeur maxi : **2,6 mg/L**

Quelques conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 29/03/2024

UDI 067001374

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : COM. COM. REGION MOLSHEIM-MUTZIG - STILL

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2023 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

A

- A : Eau de bonne qualité
- B : Eau de qualité convenable
- C : Eau de qualité insuffisante
- D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par 2 captages. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement de désinfection par UV.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (STILL), soit 1806 personnes. Le responsable des installations est : « COM COM REGION MOLSHEIM-MUTZIG ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SDEA ALSACE MOSELLE » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **12**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **3**
Valeur moyenne : **3,93 mg/L**
Valeur maxi : **4,7 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **189**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

FLUOR

A Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0,11 mg/L**
Valeur maxi : **0,11 mg/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **3**
Valeur moyenne : **16,5 °f**
Valeur maxi : **24,4 °f**

SODIUM

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **2,7 mg/L**
Valeur maxi : **2,7 mg/L**

CHLORURES

Composés naturels des eaux, très répandus dans la nature. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées nuire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations. Le maximum réglementaire est 250 mg/L.

Nombre de prélèvements : **3**
Valeur moyenne : **3,43 mg/L**
Valeur maxi : **3,9 mg/L**

Quelques conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 29/03/2024

UDI 067001399

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : COM. COM. REGION MOLSHEIM-MUTZIG - SECTEUR THALACKER

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2023 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par 4 captages. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle n'est pas traitée.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (OBERHASLACH), soit 18 personnes. Le responsable des installations est : « COM COM REGION MOLSHEIM-MUTZIG ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SDEA ALSACE MOSELLE » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A Bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **12**

Conformité : **91 %**

Valeur maxi : **1 n/100 ml**

Années prises en compte : **2020, 2021, 2022, 2023**

NITRATES

A Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **1**

Valeur moyenne : **1,3 mg/L**

Valeur maxi : **1,3 mg/L**

Année prise en compte : **2022**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**

Conformité : **100 %**

Nombre de substances recherchées : **0**

Valeur maxi :

Année prise en compte : **2022**

FLUOR

A Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **1**

Valeur moyenne : **0,01 mg/L**

Valeur maxi : **0,01 mg/L**

Année prise en compte : **2022**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Pas de données disponibles

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

pH

Évaluation du caractère acide d'une eau. Le pH d'une eau potable doit se situer entre 6,5 et 9.

Nombre de prélèvements : **3**

Valeur moyenne : **6,83 unité pH**

Valeur maxi : **6,9 unité pH**

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ENTRETIEN



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

SÉCHERESSE



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 29/03/2024

UDI 067004833

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : CCRMM - SECTEUR STRASBOURG-SUD

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2023

L'eau distribuée présente des concentrations en pesticides élevées, mais inférieures aux valeurs définies pour limiter les usages. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont en cours (ou sont à mener). Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.

C

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : C

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par 3 captages. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement d'élimination du manganèse et de désinfection.

Votre réseau alimente de façon permanente 7 communes (ACHENHEIM, BREUSCHWICKERSHEIM, DUPPIGHEIM, DUTTLENHEIM, ERNOLSHEIM-BRUCHE, HANGENBIETEN, KOLBSHEIM), soit 6458 personnes. Le responsable des installations est : « COM COM REGION MOLSHEIM-MUTZIG ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SDEA ALSACE MOSELLE » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **10**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **6**
Valeur moyenne : **11,5 mg/L**
Valeur maxi : **21 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

C

Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **27**
Conformité : **56 %**
Nombre de substances recherchées : **189**
Valeur maxi : **0,417 microgramme/L (chloridazone desphényl)**
Substance(s) non conforme(s) : **chloridazone desphényl ; total des pesticides analysés**

FLUOR

A

Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **3**
Valeur moyenne : **0,0532 mg/L**
Valeur maxi : **0,09 mg/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **6**
Valeur moyenne : **24 °f**
Valeur maxi : **27,9 °f**

SODIUM

Nombre de prélèvements : **3**
Valeur moyenne : **16 mg/L**
Valeur maxi : **20 mg/L**

CHLORURES

Composés naturels des eaux, très répandus dans la nature. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées nuire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations. Le maximum réglementaire est 250 mg/L.

Nombre de prélèvements : **6**
Valeur moyenne : **31,9 mg/L**
Valeur maxi : **36 mg/L**

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ENTRETIEN



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

SÉCHERESSE



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 05/04/2024

UDI 067001894

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



Édition mars 2024
CHIFFRES 2023

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

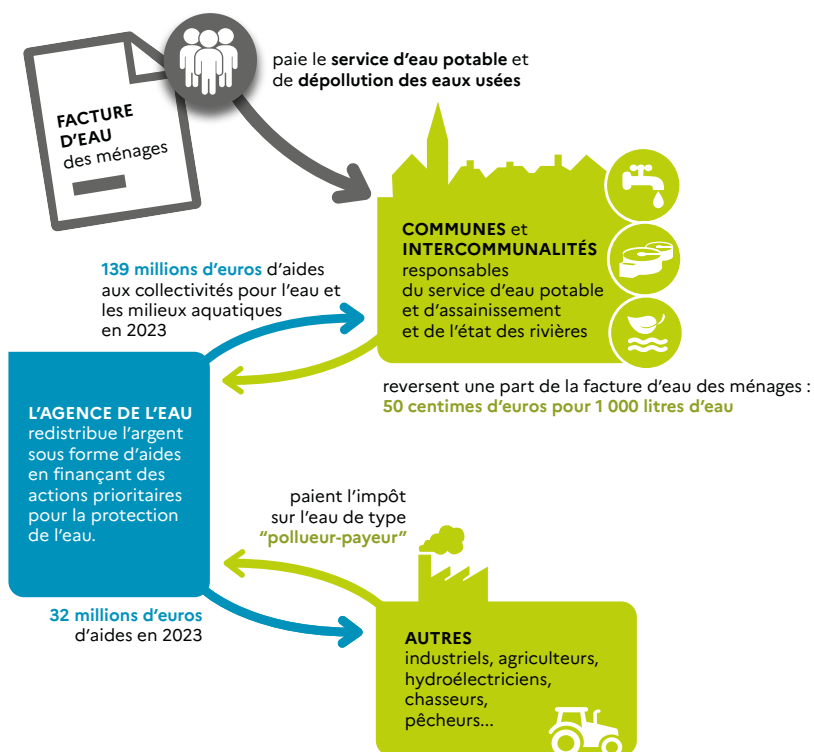
Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Rhin-Meuse est de **4,08 euros TTC par m³** (Sispea - données agrégées disponibles - 2021).

https://services.eaufrance.fr/fichiers/SISPEA_video.mp4



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

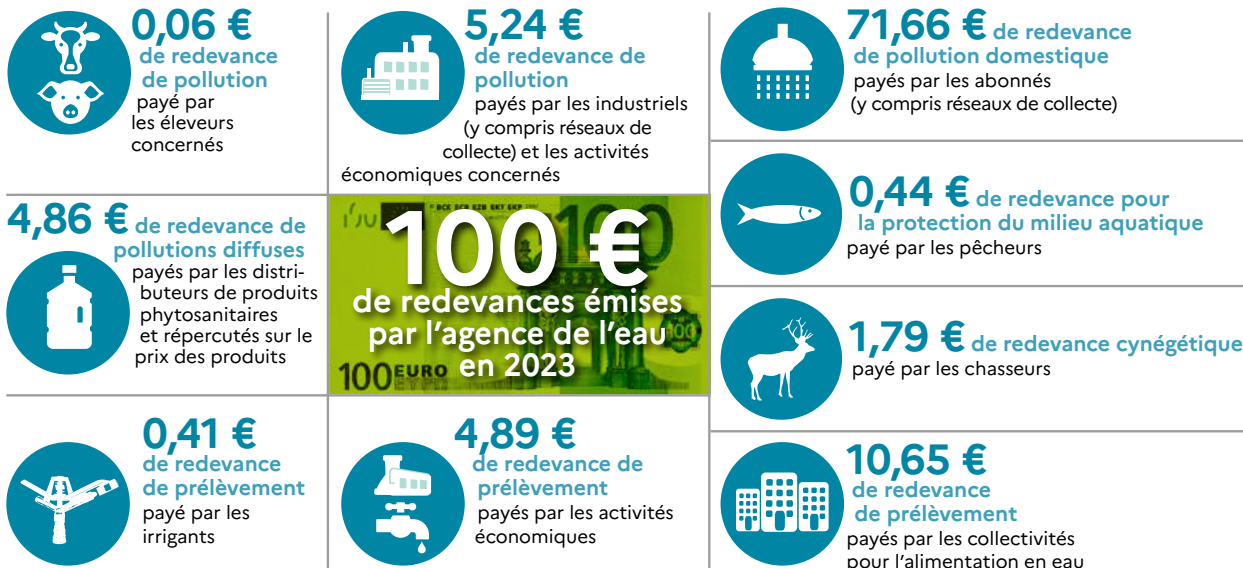
D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2023 ?

En 2023, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 160,08 millions d'euros dont plus de 131 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2023 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Rhin-Meuse



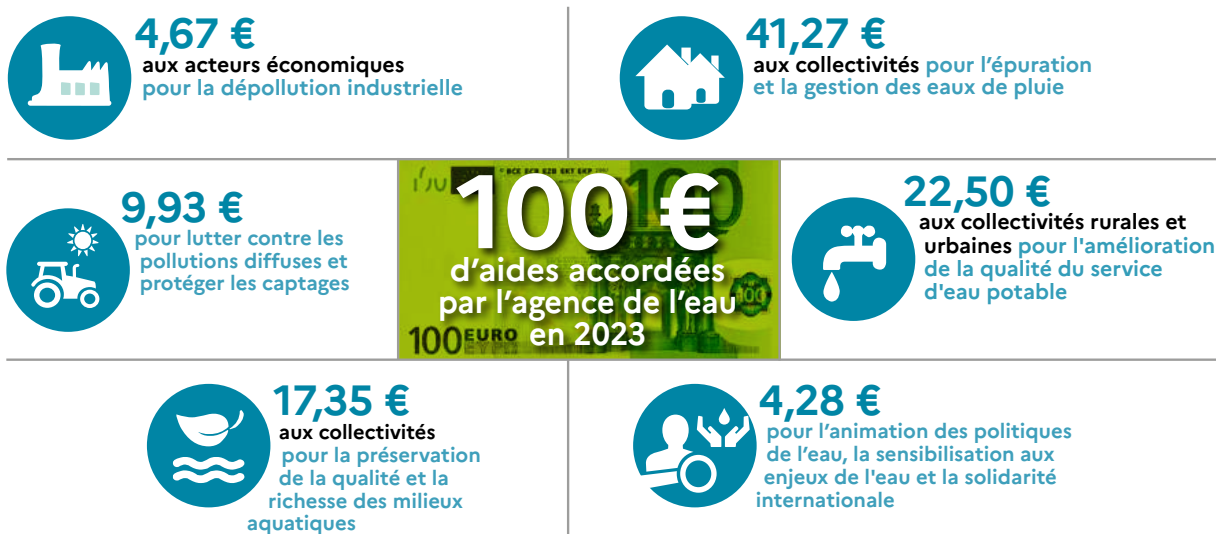
À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2023 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2023) • source agence de l'eau Rhin-Meuse.



En 2023, ce sont 181,2 millions d'euros d'aides, soit 56 % des aides de l'agence de l'eau Rhin-Meuse, qui accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2023

L'année 2023 marque la cinquième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2023...



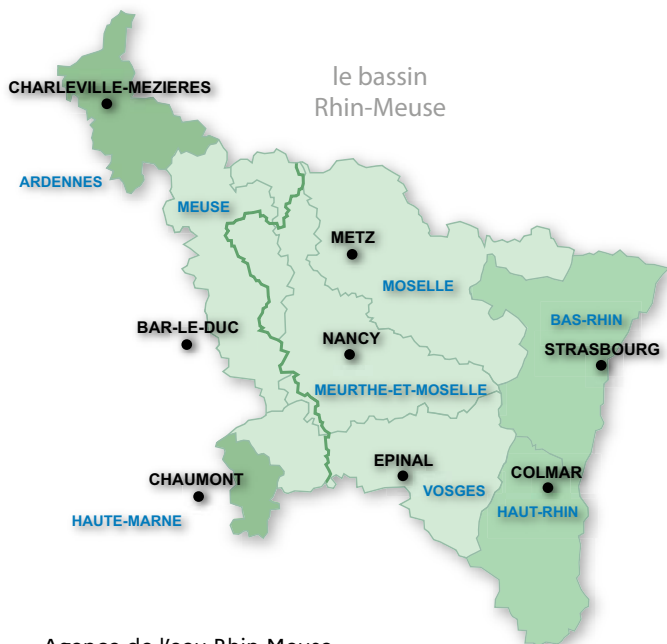
PLAN D'ADAPTATION ET D'ATTÉNUATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Pour faire face aux effets et conséquences du changement climatique, le Comité de bassin Rhin-Meuse a validé en fin d'année 2023 son nouveau plan d'adaptation et d'atténuation au changement climatique dans le domaine de l'eau. Fruit d'un travail collectif de plusieurs mois ayant associé des membres des différents collèges du Comité de bassin, des représentants de l'État et de ses opérateurs et d'autres partenaires, **le plan pose clairement les enjeux "eau et climat" auxquels le bassin Rhin-Meuse doit d'ores et déjà faire face.** Ce plan est structuré autour de 10 objectifs pour une gestion résiliente et durable de la ressource en eau. En déclinaison de chaque objectif, il propose des mesures d'adaptation et/ou d'atténuation pour la gestion de l'eau tout en ambitionnant de rendre plus concret et opérationnel le panel d'actions pouvant être mis en œuvre.



FONDS VERT, PLAN EAU, UN COUP D'ACCÉLÉRATEUR EN FAVEUR DES POLITIQUES DE L'EAU

Présenté le 31 mars 2023, le plan Eau gouvernemental et ses 53 mesures ont contribué à l'amplification des stratégies d'actions déjà déployées au titre du 11^{ème} programme d'intervention de l'agence de l'eau tant sur le plan de la qualité de l'eau que sur le volet quantitatif. Une fois les déclinaisons du plan Eau précisées, avec notamment des crédits supplémentaires, et des adaptations des règles en vigueur (accès simplifié aux aides de sécurisation de l'alimentation en eau potable, accès élargi aux aides de projets de création ou réhabilitation des systèmes d'assainissement), l'agence de l'eau Rhin-Meuse s'est saisie pleinement de ces nouvelles opportunités en y intégrant de manière durable celles adoptées 1 an plus tôt à l'occasion de la sécheresse 2022. L'ensemble de ce dispositif complété par les aides du Fonds vert ont constitué une offre de financement sans précédent au profit des territoires et de leur transition écologique. Ce sont quelque 181,2 millions d'euros d'aides qui ont ainsi été attribués.



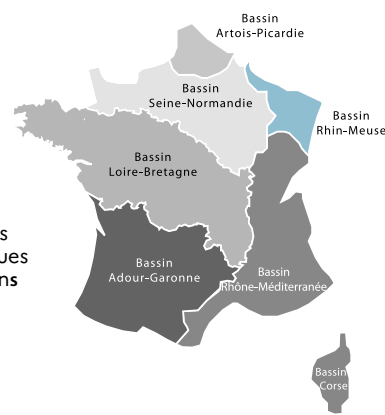
Agence de l'eau Rhin-Meuse
 Rozérieulles - BP 30019
 57161 Moulins-lès-Metz cedex
 Tél. 03 87 34 47 00
 agence@eau-rhin-meuse.fr

Agence de l'eau Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km² (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km².

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km² (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,4 millions d'habitants, 8 départements et 3 230 communes.



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : www.eau-rhin-meuse.fr

1964

Première loi sur l'eau

1 MISSION COMMUNE

pour l'eau, la biodiversité et le littoral

4 GRANDES PRIORITÉS

Partager la ressource
 Restaurer les cours d'eau
 Agir pour les eaux littorales
 Garantir le bon état des eaux

1 600 AGENTS ENGAGÉS

pour une expertise au service de l'eau, sur le territoire métropolitain

2024

L'eau, une priorité pour tous !

2024 marque pour les 6 agences de l'eau 60 années d'engagement pour l'eau.



Rendez-vous du 19 au 21 novembre au Salon des maires et des collectivités locales.